



COMMISSION EUROPÉENNE  
Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement  
Afrique de l'ouest et centrale  
Coordination géographique pour l'Afrique centrale  
Le Gestionnaire du Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour la Centrafrique ("Bêkou")

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **NOTE DE CADRAGE "RETOUR OUEST"**

**DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS COMPLETS: 26/03/2018**

**TF Bêkou/2017/Décision du Comité de gestion du 25 Avril 2017/Document d'action révisé endossé en date du 23 Février 2018/Programme de promotion de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation dans la société centrafricaine/Composante "appui au retour des personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés centrafricains"**

#### **1. Le Fonds multi-bailleurs Bêkou**

Le fonds multi-bailleurs de l'Union européenne pour la République centrafricaine (Fonds Bêkou) a été créé le 15 juillet 2014 à Florence, par l'Union européenne et trois de ses Etats Membres, la France, l'Allemagne et les Pays Bas.

Ces quatre bailleurs européens, avec l'Italie et la Suisse qui ont rejoint le fonds en 2015, ont décidé de mutualiser leurs financements, leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre pour répondre collectivement aux enjeux du relèvement de la République centrafricaine, en concertation avec les autorités nationales. Le Fonds Bêkou vise à renforcer la résilience des communautés locales dans les domaines des services essentiels, de la sécurité alimentaire, de la réconciliation, de la relance économique et du genre. Il appuie également les pays voisins touchés par la crise en République centrafricaine, en articulation avec les cadres nationaux et les instruments des autres partenaires au développement.

Doté à ce jour de 236M€, ce fonds associe les compétences des acteurs de l'humanitaire et du développement pour passer de la réponse humanitaire à une réponse de reconstruction/développement et de renforcement des capacités centrafricaines, selon l'approche «LRRD» (Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

#### **2. Contexte**

La République Centrafricaine (RCA), est un pays d'Afrique centrale, dont la population est estimée à 4 600 000 habitants.

La RCA figure parmi les plus pauvres des pays les moins avancés. Son classement en termes d'indice de développement humain du PNUD est très faible (188<sup>e</sup> sur 188 en 2016). 76% de la population souffre de pauvreté multidimensionnelle.

Secouée par diverses crises politico-militaires depuis son indépendance en 1960, la RCA a connu une période d'instabilité politique marquée par des conflits internes et une absence de véritables plans d'investissement nationaux qui d'une part n'ont pas favorisé ni l'extension ni le bon fonctionnement des principaux services de base (notamment la santé et l'éducation, mais aussi l'accès aux sources d'eau potable) et, d'autre part n'ont pas contribué à la promotion des secteurs économiques porteurs pour assurer une croissance des revenus, des emplois et donc, de manière plus globale, une amélioration des conditions de vie des Centrafricains et Centrafricaines.

C'est dans cet environnement de pauvreté, précarité, vulnérabilité et sentiment d'abandon de la part des populations de l'arrière-pays qu'a éclaté la dernière crise politico-militaire qui a affecté le pays à partir de fin 2012 causant la mort de milliers de personnes et des déplacements massifs de population. Les événements ont exposé la majorité des populations à des violences sans précédent dans l'histoire du pays (violations graves des droits humains (assassinats, viols, tortures...), violences perpétrées sur toutes les communautés, destructions et pillages (des biens privés et publics) et ont déchiré profondément les liens sociaux inter- et intra-communautaires et engendré de profonds traumatismes au sein des communautés<sup>1</sup>.

La tenue des élections démocratiques en 2016 a été un élément clef dans le processus de stabilisation de la RCA et le retour à l'ordre constitutionnel, soutenus par la communauté internationale. En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque Mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de la part des partenaires internationaux pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées autour de trois piliers stratégiques du RCPCA<sup>2</sup> avec des promesses de dons de plus de 2 milliards de dollars lors de la Conférence de Bruxelles de novembre 2016.

Malheureusement, la sécurité sur l'ensemble du territoire reste très volatile. Entre fin 2016 et début 2017 on a assisté à une détérioration de la situation sécuritaire dans l'arrière-pays avec une prolifération de groupes armés qui adoptent des comportements prédateurs vis-à-vis des ressources du pays (or, diamants, cheptels) et des communautés qui sont rackettées au quotidien. Les efforts déployés par le Gouvernement et la MINUSCA ont certes permis de stabiliser certaines zones (notamment Boda, Bambari) mais des défis importants restent à relever pour stabiliser d'autres zones telles que le nord-ouest (Bocaranga), le centre (Batangafo, Kagabandoro, Bria) et le sud-est (Bangassou, Zemio etc.).

## **2.1. Contexte sectoriel**

L'une des conséquences de la crise militaro-politique de 2013 a été le déplacement massif de populations, particulièrement celles de confession musulmane. Les derniers chiffres<sup>3</sup> de l'UNHCR indiquent que 507 849 réfugiés centrafricains sont actuellement au Cameroun (233 644), Tchad (75 353), RDC (167 353) et la République du Congo (31 499).

---

<sup>1</sup> L'Enquête Nationale sur les Monographies Communales réalisée avec l'appui de la Banque Mondiale en 2016, démontrent que les ménages sont encore affectés par le conflit: Un ménage sur trois a subi au cours des 30 jours précédant l'enquête des effets négatifs directs d'un conflit ou de violences au sein de son village, de déplacement, vol, destruction de biens, maladie grave ou décès.

<sup>2</sup> Pilier 1: Soutenir la Paix, la Sécurité et la Réconciliation; Pilier 2: Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population; Pilier 3: Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

<sup>3</sup> Données novembre 2017

Plus de la moitié des réfugiés centrafricains se trouvent au Cameroun particulièrement dans les régions de l'Est, de l'Adamawa et du Nord. Lors d'une enquête sur les intentions de retours menée par l'UNHCR au Cameroun<sup>4</sup>, 73% des personnes interrogées disent ne pas vouloir rentrer en RCA pour des raisons d'insécurité, mais aussi de traumatisme vis-à-vis des atrocités vécues et enfin du problème d'accès aux biens comme l'habitat mais aussi l'accès à la terre.

Toutefois, l'envie de rentrer reste très forte, sur le moyen-long terme. On assiste depuis 2015 à un processus - bien que timide - de retours spontanés associés à des mouvements pendulaires dans les régions du sud-ouest. Depuis janvier 2017, des mouvements de retours des éleveurs avec des troupeaux de bœufs ont été observés. Les raisons principales de ces retours sont les taxes imposées au Cameroun et le manque d'aires de pâturage pour leur bétail.

En termes de déplacements internes, selon les données disponibles récentes (OCHA, UNHCR, PNUD), le nombre de personnes déplacées internes qui était en janvier 2017 de 420 000 a augmenté en octobre 2017 à 601 642 soit une augmentation de 43%. En septembre 2017, selon les données de la Commission des mouvements des populations (CMP), cette population est composée respectivement de 416 447 personnes estimées dans les familles d'accueil, 173 345 déplacées en sites et 10 458 estimées en brousse.

Les nouveaux déplacements sont observés principalement dans les préfectures de l'Ouham-Pende, Ouham, Basse Kotto, Haute Kotto, Haut Mbomou, Mbomou et de la Nana-Mambéré en raison des affrontements et/ou des attaques des groupes armés. Les préfectures de l'Ouest (Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré) comptent environ 50 046 PDI soit moins de 9% du total.

Enfin, la Mambéré-Kadéï est une préfecture à la fois de retour des réfugiés mais aussi de transit des rapatriés spontanés vers leurs lieux d'origine.

Sur 4 des 7 sites de réfugiés centrafricains au Cameroun (Lolo, Mbile, Timangolo et Ngarinsingo), en moyenne 40 % des réfugiés sont originaires de Mambéré-Kadéï et 99 % sont musulmans (peulhs pour la majorité).

Les préfectures de l'ouest (Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Sangha-Mbaéré) jouissent donc d'un contexte très particulier et spécifique qui est caractérisé par:

- i) une relative stabilité;
- ii) les actions de plusieurs partenaires focalisées surtout sur l'accès aux services de base et l'assistance;
- iii) un processus de retour spontané, qui en partie concerne aussi des éleveurs peulhs;
- iv) le retour progressif des autorités administratives;
- v) l'installation de nouvelles entreprises;
- vi) la présence d'un minimum de services dans les centres urbains plus importants (hôpitaux, écoles, banques, mobile banking, centres de formation professionnelle, etc.);
- vii) des actions importantes en termes de dialogue intercommunautaire notamment via les actions des plateformes religieuses et d'ONG spécialisées.

Ces facteurs, s'ils sont renforcés et soutenus, pourraient véritablement contribuer à un apaisement et à une stabilisation importante dans cette région en favorisant le processus de solutions durables tel que préconisé dans la « Stratégie Nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés de retour en République Centrafricaine ».

---

<sup>4</sup> Résultat de l'enquête sur les intentions de retour des réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est, Adamaoua et le Nord. UNHCR, Sub Office Bertoua, Cameroun 25 avril 2016

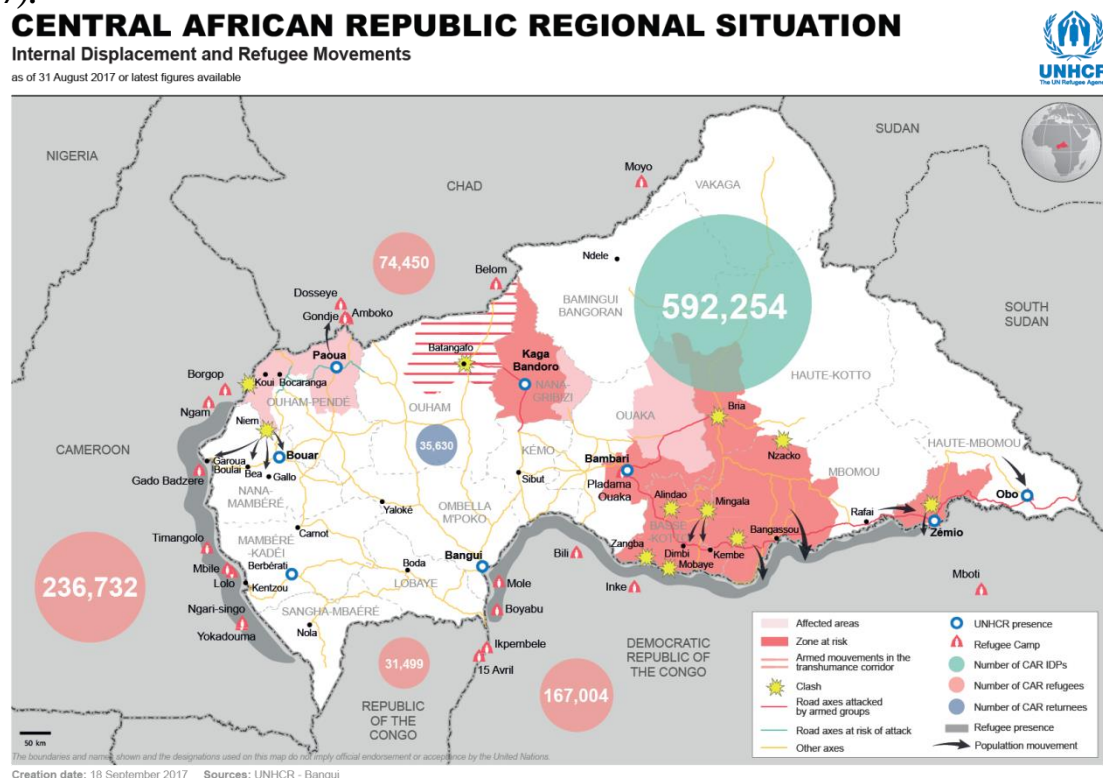
Certes, beaucoup de défis restent encore à relever:

- i) la forte présence des groupes armés et les tensions / affrontements entre factions rivales;
- ii) le besoin de renforcer davantage la présence et l'action des autorités administratives locales;
- iii) la perte massive des moyens de production (semences, outils) et un abandon de l'agriculture et des activités vivrières par la population locale;
- iv) les tensions et conflits liés au retour des éleveurs;
- v) l'accès aux logements, terres et biens pour les populations retournées;
- vi) l'absence de programme de relèvement socio-économique dans la zone;
- vii) une faible coordination des intervenants sur le terrain.

C'est dans ce contexte que le Fonds Bêkou envisage de soutenir une action multisectorielle et holistique pour stabiliser davantage cette région en contribuant aussi au renforcement des capacités de résilience des communautés locales.

Le retour des réfugiés et déplacés vers leurs localités d'origine ou d'élection est à la fois un indicateur et un facteur de la stabilisation du pays et de la réconciliation entre communautés, d'où l'importance donnée à ce sujet. Selon l'étude de monitoring multisectorielle de l'UNHCR partagée avec les partenaires le 17 février 2017, les trois besoins majeurs dans les zones de retour sont la protection, l'accès à l'eau et les moyens d'existence.

**Carte de la RCA présentant la situation sécuritaire et les mouvements de population (août 2017):**



## 2.2. Enseignements tirés

Les multiples projets et les quelques rares recherches / études développées sur la zone du sud-ouest ont permis de formuler quelques recommandations et tirer quelques enseignements qui pourraient orienter la mise en place de futurs projets sur ces zones. Il s'agit de :

- Prendre en compte la complexité du contexte et la multiplicité des acteurs sur place et donc renforcer les mécanismes de coordination afin de développer des actions cohérentes et favoriser la promotion des synergies et complémentarités entre différents projets ;
- Accompagner le processus de retour via un programme holistique que soit en ligne avec la stratégie de Solutions durables du pays ;
- Prendre en compte la spécificité de la problématique agriculteurs / éleveurs qui est un des facteurs clefs pour contribuer à la stabilisation de la zone ; des actions de dialogue et échange communautaires se focalisant sur les relations agriculteurs – éleveurs doivent être prises en compte et promues ;
- Soutenir les dynamiques de restructuration, auto-prise en charge, renforcement des capacités locales afin de contribuer à un processus de relèvement communautaire ;
- Dépasser la juxtaposition agriculture / élevage en favorisant l'intégration et l'association de ces deux secteurs dans l'objectif aussi de favoriser le dialogue et la réconciliation ;
- Garder une dimension transfrontalière pour mieux faciliter la communication entre les communautés réfugiées et celles résidentes dans le souci de favoriser un retour pacifique sur les zones ciblées.

## 3. Programme de promotion de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation dans la société centrafricaine

Le programme a été adopté initialement par le Comité de gestion du Fonds Bêkou du 18 novembre 2015 pour un montant initial de 7.7 M €. A la suite de la réunion du Comité de gestion du 25 avril 2017 cette enveloppe a été augmentée pour arriver à un total de 17.5 M € et des domaines d'intervention élargis. Une révision du document d'action du programme a été endossée par le Comité de gestion le 23 février 2018 avec, entre autres, une enveloppe portée à 20 M €.

**Se référer à la dernière version du document d'action du 23 février 2018 qui donne le cadrage général dans lequel s'insère l'action à financer dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. Disponible sur Capacity4Dev<sup>5</sup>.**

L'objectif global du Programme est de **favoriser la stabilisation et le relèvement de la société centrafricaine en renforçant les capacités locales et le dialogue à court et moyen terme.**

Actuellement le programme prévoit 4 composantes:

- Composante 1: renforcement des capacités de la société civile centrafricaine. Cette composante sera opérationnalisée sous peu.

---

<sup>5</sup> <https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou/documents/fiche-daction-programme-de-promotion-de-la-cohesion-sociale-du-dialogue-et-de-la>

- Composante 2: appui au redéploiement des autorités locales et promotion de la cohésion sociale. Cette composante est en cours de mise en œuvre à travers le projet "Redéploiement des services déconcentrés, de Renforcement de la cohésion sociale et de Relèvement précoce en Centrafrique"
- **Composante 3: appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains.**
- Composante 4: appui aux medias centrafricains. Cette composante est en cours de mise en œuvre à travers le projet "Favoriser la Réconciliation et le Dialogue en RCA à travers un media impartial, national et professionnel".

**Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne la composante 3 (appui au retour des PDI et réfugiés centrafricains) et plus précisément un soutien aux retours spontanés dans la zone frontalière avec le Cameroun (Nana-Mambéré / Mambéré-Kadéï mais aussi Sangha-Mbaéré).**

Comme l'indique la fiche d'action, la composante 3 concerne d'autres zones, au-delà de la zone du sud-ouest. Les interventions sur Bangui et périphérie et sur Bambari et périphérie ont déjà fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt suite auquel deux actions ont été sélectionnées. La zone du nord-ouest pourrait être couverte si la situation sécuritaire redevenait plus stable et propice à une dynamique de retour.

Les objectifs et les résultats attendus de cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrivent dans le cadre du "Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021" (RCPCA). En particulier, dans le cadre du Pilier 1 du RCPCA qui a pour but de "*soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation*", cette action envisage de contribuer à l'objectif stratégique 4 "*Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées*" via la sous composante 2 qui prévoit de: "*Mettre en place les conditions favorables pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées*".

### **3.1. Objectifs**

**Les objectifs du présent appel à manifestation d'intérêt sont de:**

- Soutenir un processus de retour volontaire, digne et inclusif dans les zones du sud-ouest qui puisse favoriser la coexistence pacifique entre communautés et la résilience des communautés de base;
- Accompagner les communautés de base dans les zones du sud-ouest dans le processus de réintégration via un meilleur accès aux services de base et aux opportunités économiques d'emplois.

### **3.2. Résultat attendu**

Le résultat attendu est le suivant:

Le processus de retour est favorisé et soutenu par des appuis de relèvement socio-économique inclusifs sur une base communautaire et coordonnés avec les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur.

### 3.3. Stratégie d'intervention

Le Fonds Bêkou contribuera via cette action à la mise en œuvre de la « **Stratégie Nationale des solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés de retour en République Centrafricaine** » qui a pour objectif principal de: « *définir les principes fondamentaux pour la mise en œuvre des solutions librement consenties par les personnes déplacées et les réfugiés; de relancer les actions de développement à base d'analyse et en ciblant des interventions dans les zones de retour et de relocalisation sur des populations ayant des besoins spécifiques; de soutenir l'effort de coordination du Gouvernement et de répondre de façon efficace aux besoins spécifiques des populations affectées par le mouvement forcé* ».

Le Fonds Bêkou soutiendra une action dans une logique de "LRRD" qui complétera et prendra le relais des actions d'urgence menées par des acteurs humanitaires (par exemple sous financement ECHO), notamment en matière de fourniture d'abris et WaSH.

Elle se focalisera sur la promotion d'opportunités socio-économiques concernant notamment les jeunes et les femmes en favorisant les synergies et complémentarités entre les actions "soft" de protection / cohésion sociale et "hard" de livelihoods / moyens d'existence / réhabilitation.

Les activités clefs et plutôt transversales qui visent essentiellement à renforcer le dialogue inter et intracommunautaire, à rebâtir les liens sociaux, d'entraide et de solidarité, à promouvoir les bienfaits du vivre ensemble, la prévention et la gestion pacifiques des conflits seront renforcées par des paquets d'activités visant la recapitalisation des moyens de production, la réhabilitation des infrastructures à vocation socio-économique, la redynamisation des filières porteuses, l'emploi des jeunes etc.

Ainsi, la réponse en faveur d'un relèvement durable doit: i) être soutenue par une pleine implication des acteurs nationaux, ii) s'appuyer sur la mise en place de "services" (qu'ils soient promus par le secteur public ou le secteur privé/communautaire), iii) valoriser les potentielles synergies et partenariats avec le secteur privé et, iv) s'inscrire dans la pérennisation des acquis.

L'action qui sera donc financée via cet appel à manifestation d'intérêt par le Fonds Bêkou, mettra d'abord l'accent sur le **lien "urgence-relèvement"**, sur une analyse approfondie et récente des contraintes / potentialités / opportunités des zones d'intervention afin de s'attacher aux besoins réels des populations mais aussi en lien avec les causes plus profondes qui sont à l'origine de cette situation.

L'action signera aussi **un passage progressif de l'assistanat à la reconstruction et au développement** en mettant progressivement fin à des actions de simple distribution pour mieux valoriser des schémas qui prennent en compte davantage les contributions des acteurs locaux (approche contractuelle, mise en relation avec le secteur privé, etc.) et les approches plus pérennes.

Les projets proposés devront être conçus de manière systémique et intégrée en valorisant **l'articulation entre les différentes interventions dans le secteur de la protection, de la cohésion sociale, du relèvement économique (agriculture, élevage, commerce, artisanat, etc.) en travaillant de manière cohérente sur les différents groupes cibles.**

En fonction du contexte et des capacités des parties prenantes, l'action devra mettre en avant le **renforcement des capacités des acteurs locaux**, le savoir-faire existant, les organisations, les structures, les expériences locales présentes.

Enfin, en complément aux précisions énoncées dans le paragraphe sur les aspects transversaux (voir plus loin), l'**approche** devra se baser sur:

- la pleine coordination avec les autres initiatives en cours
- une approche transfrontalière<sup>6</sup>
- la prise en compte holistique et multisectorielle des besoins des communautés de base
- l'analyse des besoins fondée sur le niveau des capacités / expériences / volontés / esprit d'entrepreneuriat / liens de solidarité des producteurs ciblés plutôt que leur statut
- la promotion des filières et des chaînes de valeur
- le ciblage non seulement de « ménages » mais surtout d'acteurs collectifs (groupements, coopératives et unions plus structurées, associations locales)
- l'intégration entre les initiatives agricoles et de l'élevage et la valorisation de leurs synergies
- le transfert des compétences et capacités
- la diffusion d'initiatives/techniques/méthodologies innovantes
- le coaching des acteurs sur le terrain
- les capacités de pérennisation des acquis / présence de stratégie clairement définie de sortie

plutôt que **de simples activités de substitution et distribution d'intrants.**

### 3.4. Types d'activités

**Les types d'activités ci-dessous peuvent être envisagés dans les propositions des demandeurs (liste non exhaustive):**

#### Volet Protection / Droits / Social:

- Activités de protection communautaire / cohésion sociale (formation, sensibilisation, échange et partage d'expérience, appui matériel) afin de contribuer à la promotion d'un environnement protecteur en favorisant le renforcement des instances de gestion / prévention des conflits déjà en place (Plateforme Religieuse, Comités locaux de paix et réconciliation (CLPR)<sup>7</sup>), la promotion du dialogue intercommunautaire, intracommunautaire et de la culture de la paix;
- Soutien spécifique aux mécanismes communautaires/endogènes de dialogue, prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs et revalorisation de certaines pratiques sociales (ex: le « soobaajo<sup>8</sup> »);
- Organisation de sessions de formation et campagnes de sensibilisation sur des thématiques transversales telles que les droits, le genre, la protection des enfants et la cohésion sociale, en s'appuyant notamment sur l'approche de la Caisse de Résilience;
- A l'instar de ce qui a été fait dans d'autres villes du pays (Berbérati, Carnot, Sibut) sur la thématique « Logement, terres et biens » (LTB), mise en place d'actions visant la résolution des litiges fonciers, la restitution des logements et biens tout en garantissant une procédure équitable pour les occupants secondaires, la sensibilisation des populations aux droits LTB afin de détendre les relations entre musulmans et non-musulmans et de faciliter le retour des premiers;
- Activités d'appui psychosocial (par exemple: écoute active, groupes de discussion);

<sup>6</sup> Pourront être prises en compte dans cette action des activités soft qui pourront se dérouler aussi au Cameroun mais non des activités d'investissement (réhabilitation, construction, etc.).

<sup>7</sup> L'appui au CLPR sera conduit conformément aux lignes guides du Ministère des Affaires Sociales.

<sup>8</sup> Le soobaajo est une relation amicale et d'entraide entre un peulh et un gbaya qui s'exprime par « Au village chaque Peulh a son ami Gbaya et chaque Gbaya a son ami Peulh ».



- Assistance individuelle de protection aux plus vulnérables (par exemple appui en kits individuels de protection pour les victimes de violences);
- Activités d'appui (formation, équipements, etc.) aux associations de jeunes pour la conduite d'activités socio-récréatives, culturelles et sportives afin de renforcer les liens inter- et intracommunautaires, le dialogue et le vivre ensemble;
- Réhabilitation et équipement d'infrastructures communautaires susceptibles de favoriser la protection, le dialogue et la cohésion sociale (par exemple: maisons de jeunes, centres d'écoute, terrains de sport, etc.) idéalement à travers des THIMO (voir volet économique);
- Appuis multiformes (formations, petits matériels / équipements, mise en place d'activités de proximité, etc.) aux autorités locales (mairies, l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA), Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE), services décentralisés de l'Etat...), leaders communautaires afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au profit du processus de retour, de réconciliation et de stabilisation dans leurs quartiers;
- Renforcement des capacités (micro-subvention, équipements, etc.) en faveur des radios locales et/ou communautaires afin de promouvoir des émissions et des plans de formation / sensibilisation en faveur;
- Renforcement des capacités des ONG et associations locales afin de les mettre en capacité de répondre aux besoins de leurs communautés respectives;
- Un appui aux instances locales de coordination peut être envisagé pour soutenir la supervision des activités et l'implication des parties nationales;
- Appui en abris si cela s'avère nécessaire / n'est pas couvert par les autres interventions
- Activités permettant une amélioration de l'accès à l'eau et assainissement si cela s'avère nécessaire / n'est pas couvert par les autres interventions.

#### Volet économique:

- Réhabilitation et équipement d'infrastructures socio-économiques, pour la création de valeur ajoutée en utilisant une approche THIMO – un accent particulier concerne les infrastructures offrant des services aux producteurs agropastoraux pour soutenir les phases de production, transformation, conservation et commercialisation;
- Appui (équipements, outillages, intrants, etc.) au redémarrage, à la recapitalisation et à la consolidation des activités génératrices de revenus (agricoles et non agricoles) en promouvant l'approche "Caisses de résilience" de manière inclusive prenant en compte les groupes de population à besoins spécifiques et marginalisés;
- Redynamisation des expériences de « promotion de la formation en milieu rurale » (Ex: Centre Rural d'Éducation Familiale, approche « Champs Ecole Paysans », etc.) pour faciliter l'apprentissage professionnel des jeunes, la vulgarisation des nouvelles techniques, l'alphabétisation fonctionnelle etc.);
- Organisation de formations (court/moyen/long terme) au profit des acteurs économiques locaux (agropastoraux et non) pour renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles;
- Appui dans la dynamisation / mise en place de structures faitières de deuxième niveau (unions, associations, coopératives) en tant que facilitatrices de la réconciliation (notamment à travers des échanges accrus entre paysans, entre paysans et éleveurs etc.);

- Promotion des instances/structures/services susceptibles de fournir un accès durable aux intrants de production via des approches innovantes (agropoles, vouchers, coopératives) qui favorisent la contribution/appropriation/implication des producteurs locaux;
- Promotion de l'accès aux services financiers sur une base formelle (via les soutiens et partenariat avec les établissements de microfinance s'ils existent) ou informelle (via la promotion des tontines améliorées à travers les « Caisses de Résilience »);
- Activités qui valorisent les liens marchands et les synergies entre agriculteurs et éleveurs;
- Soutien à la mise en relation, au développement de synergies et à la complémentarité entre les acteurs du secteur privé (HUSACA, GEOCOTON, MOCAF, SUCAF, etc...), les initiatives facilitant la commercialisation des produits telles que le "Purchase for Progress" (P4P) du PAM et les producteurs de base.

Les activités doivent être « ciblées » par rapport aux contextes/besoins des zones d'intervention et des groupes cibles et aussi disposer d'une certaine flexibilité pour prendre en compte les risques / hypothèses principaux.

### **3.5. Aspects transversaux**

Les demandeurs devront veiller à prendre en compte les aspects transversaux suivants dans leurs propositions:

- **Renforcement des capacités locales et nationales**

Le travail en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines et l'implication des acteurs nationaux et le renforcement de leurs capacités seront cruciaux pour la bonne mise en œuvre de l'action. Le renforcement des organisations de la société civile centrafricaines et des autorités locales est fortement encouragé, notamment par la constitution de consortia ou par des subventions en cascade (voir rubrique « conditions s'appliquant aux financements en cascade).

- **Cohésion intercommunautaire**

Compte tenu des tensions persistantes au niveau inter et intra-communautaire et des rôles que les différentes communautés ont joué et jouent dans la dynamique du conflit, il est impératif de:

- ✓ Développer des analyses sensibles au conflit avant d'initier des activités pour s'assurer que leur mise en œuvre ne puisse pas créer des dégâts, incidences ou torts à une partie des communautés ciblées;
- ✓ Veiller à que le projet soit mis en œuvre en respectant toujours le principe du « DO NO HARM » évitant donc toute forme de stigmatisation et discrimination envers un groupe social / communautaire de manière directe/volontaire aussi bien qu'indirecte/involontaire.
- ✓ Sensibiliser les bénéficiaires de l'action à l'importance du vivre ensemble, de la paix et du vivre ensemble.

- **Genre**

Les appuis envisagés devront s'appuyer sur une analyse sensible au genre pour mettre en exergue les relations « hommes / femmes », les rôles, responsabilités, contraintes et atouts respectifs tout au long des activités ciblées. Cela surtout en relation au volet d'appui socio-économique.

De plus compte tenu de leur rôle dans le secteur agropastoral, un accent sera mis sur la réelle participation et implication des femmes et des jeunes dans les projets proposés.

- **Jeunes et Emploi**

Les demandeurs sont encouragés à inclure les jeunes dans leurs activités. Il sera fondamental d'attirer les jeunes vers des activités génératrices de revenus leur permettant de: i) sortir du cercle vicieux de la violence et des groupes armés, ii) réduire la pénibilité du travail, iii) rendre plus efficace et efficiente l'activité économique, etc.

- **Environnement**

Des techniques innovantes qui respectent et valorisent l'environnement sont fortement encouragées.

- **Synergies et complémentarités**

L'action devra être conçue de manière à consolider les acquis et la capitalisation des actions humanitaires en cours (via par exemple le Fonds Humanitaire, ECHO, DFID, OFDA) et à promouvoir des synergies et complémentarités avec des actions plus de relèvement mises en œuvre dans les zones ciblées par cet AMI – notamment le Projet de Développement durable Régional dans le Sud-Ouest de la République centrafricaine (PDRSO) financé par l'UE, l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial, mais aussi les interventions financées par le Comité interministériel d'aide alimentaire (CIAA), l'Ambassade de France, l'AFD et le Fonds Békou (projet Santé via la Croix Rouge Française et projet « Stabilisation et Relèvement » via Expertise France).

### **3.6. Suivi et indicateurs**

Les partenaires de mise en œuvre établiront un cadre logique complet et devront inclure dans leur proposition de projet les moyens alloués au suivi de l'action. Les niveaux de référence (baselines) seront prérequis pour toute activité dans le cadre logique des projets.

Le suivi du projet est entre autres assuré par la collecte, le traitement et l'analyse systématiques d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs sont désagrégés par sexe, catégorie d'âge et district administratif, si approprié. Tous les indicateurs devront répondre aux standards SMART. Les indicateurs suivants dont les valeurs cibles seront établies en début de mise en œuvre permettront de mesurer les résultats de l'action (liste suggérée d'indicateurs de suivi, non exhaustive):

- Nombre de déplacés retournés / réintégrés / réinstallés de manière durable;
- Nombre d'initiatives de rapprochement / médiation / dialogue / échange inter ou intracommunautaire initiées par les communautés elles-mêmes;
- Nombre de groupements / ménages soutenus dans la relance de leurs activités économiques;
- Nombre d'infrastructures à vocation socio-économique réhabilitées et fonctionnelles;
- Variation des revenus avant / après projet par catégorie de groupes cibles (déplacés retournés / réintégrés / réinstallés / familles d'accueil);

- Variation dans la perception communautaire face au sentiment de sécurité;
- Variation du Coping Index Strategy (CSI) et du Score de Consommation Alimentaire (SCA) avant / après projet parmi les groupes ciblés;
- Pourcentage de satisfaction des bénéficiaires de l'action sur les différents volets.

Pour mesurer les indicateurs du projet, les activités pourront inclure la mise en place d'enquêtes avant le démarrage du projet (baselines) et d'autres à mi-parcours et à la fin du projet.

Au-delà des partenaires de mise en œuvre responsables du suivi des activités et de la collecte des données, les progrès de l'action seront suivis par les différentes parties prenantes:

- Les responsables des services décentralisés et cadres des ministères compétents via des missions de suivi sur le terrain;
- La Commission européenne / Fonds Bêkou à travers des réunions périodiques organisées à Bangui et des visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (y compris les missions de Results-Oriented Monitoring (ROM)).

### 3.7. Groupes cibles

Les **bénéficiaires finaux** de l'action, en fonction de la stratégie d'intervention proposée, pourraient être:

- Les déplacés - retournés - familles d'accueil
- Les communautés résidents / hôtes
- Les autorités et leaders locaux
- Les ONG locales, associations, collectifs, notamment les associations et groupements de femmes et jeunes, coopératives et groupements de producteurs/productrices agropastoraux/agropastorales indépendamment de leur statut (déplacés - retournés - familles d'accueil), de leur sexe, de leurs communautés d'appartenance, de leur niveau d'intégration dans le marché, de leur niveau organisationnel (individuel, familial, de groupe informel o formel)

Les groupes cibles pourront être sélectionnés en prenant à la fois en compte des critères basés sur le statut (ex: PDI) aussi bien que:

- Leurs capacités / compétences techniques;
- Leur niveau d'expérience (passée ou actuelle);
- Leur intégration dans le marché local;
- Leur volonté – engagement – motivation à se prendre en charge;
- Leur esprit d'entrepreneuriat / dynamisme / engagement;
- Leur capacité à développer / recréer des liens de solidarité / coopérer avec les autres acteurs.

Les activités devront être bien pondérées et adaptées par rapport aux caractéristiques ci-dessus.

### 3.8. Zones d'intervention

L'action sera exécutée au minimum dans les zones suivantes : Sud-Ouest: préfecture de Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï mais aussi Sangha-Mbaéré.

### **3.9. Budget**

Une seule proposition pourra être financée avec une contribution de l'UE d'un montant maximum de 3 750 000 €.

L'administration contractante se réserve la possibilité d'augmenter le montant de l'enveloppe financière si des fonds supplémentaires devenaient disponibles pour le cas échéant attribuer une seconde subvention.

Le Fonds Bêkou financera à hauteur de maximum 95% le coût total de l'action proposée. Un cofinancement minimal de 5% est donc demandé. Le solde (c'est-à-dire la différence entre le coût total de l'action et le montant demandé à l'administration contractante) doit être financé par des sources autres que le budget de l'Union européenne ou le Fonds européen de développement. Un financement supérieur allant jusqu'à 100% pourra être exceptionnellement accordé si la situation sécuritaire est particulièrement complexe, situation qui devra être décrite et dûment justifiée dans la proposition reçue.

### **3.10. Durée**

La mise en œuvre de l'action aura une durée de **24 à 36 mois**.

### **3.11. Communication et visibilité**

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre par les partenaires de mise en œuvre et des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les différents contrats.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base de:

- Manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne et des contributeurs;
- Indications concernant la visibilité du fonds Bêkou

Une communication transparente est également assurée via le Groupe Public du Fonds Bêkou sur le site web de la Commission européenne (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/>) et son blog lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.

## **4. Modalités de mise en œuvre et d'octroi des subventions**

Pour la mise en œuvre des activités détaillées ci-dessus, le gestionnaire procédera à un octroi direct d'une subvention au demandeur, en consortium, ayant formulé la proposition répondant le mieux aux critères d'attribution énoncés dans la présente Note de Cadrage.

### **Critères d'éligibilité**

Pour être éligibles, **les demandeurs chef de file ("demandeurs") et codemandeurs** devront remplir l'ensemble des critères suivants:

- être une personne morale; ET
- être sans but lucratif; ET

- appartenir à une catégorie d'organisation telle que: organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale et organisation internationale (intergouvernementale), telles que définies par l'article 43 des Règles d'application du règlement financier de l'Union européenne.

Le demandeur doit agir avec un/des codemandeurs.

Pour être éligibles, **les demandeurs** devront remplir les critères additionnels suivants:

- opérer sur la thématique d'appui au retour et relèvement communautaire depuis au moins 5 ans notamment en Afrique Subsaharienne; ET
- opérer en RCA depuis au moins 12 mois; ET
- être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire.

### **Nombre de demandes et de subventions par demandeur/codemandeur**

Le demandeur ne peut soumettre qu'une seule demande.

Le demandeur ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande.

Un codemandeur ne peut pas être un codemandeur dans plus d'une demande.

### **Conditions s'appliquant aux financements en cascade**

Afin de soutenir l'atteinte des objectifs de l'action, et en particulier quand la mise en œuvre de l'action proposée par le demandeur requiert un soutien financier à des tiers, le demandeur peut proposer l'attribution de subventions en cascade au profit notamment d'acteurs locaux.

Néanmoins les subventions en cascade ne peuvent en aucun cas constituer l'activité principale de l'action et doivent être justifiées. Lorsque le demandeur prévoit d'attribuer des subventions en cascade, il doit mentionner dans sa demande le montant total de la subvention qui peut être utilisée de la sorte ainsi que le montant minimum et maximum par une subvention en cascade. La liste avec les activités éligibles pour une subvention en cascade, y compris les critères pour la sélection des demandes doit être annexée à la demande. Le montant total maximum du soutien financier qui pourra être versé à des tiers par le bénéficiaire est de 350 000€ avec un montant maximum de 60 000€ par tiers.

Une annexe à la description de l'action devra être présentée, décrivant explicitement comment d'éventuels financements en cascade à des tiers par le demandeur et/ou le(s) codemandeur(s) éventuel(s) s'adresseront aux organisations issues de la société civile locale qui répondent aux conditions définies dans le Guide Pratique pour Marchés publics et subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne (PRAG) (point 6.9.2. "Soutien financier aux tiers par les bénéficiaires de subventions") et les Conditions Générales (article 10), ainsi qu'aux critères suivants:

- avoir un statut juridique de personne morale depuis au moins 2 ans; ET
- être sans but lucratif.

### **Critères d'exclusion**

Les demandeurs et les codemandeurs doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucun des critères d'exclusion repris au point 2.3.3 du PRAG<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>

## **Critères de sélection**

Les critères de sélection aident à évaluer la capacité financière des demandeurs et la capacité opérationnelle des demandeurs et codemandeurs et servent à vérifier que ceux-ci:

- disposent de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir leur activité tout au long de l'action proposée et, si nécessaire, pour participer à son financement. Ceci s'applique uniquement aux demandeurs;
- disposent de la capacité de gestion et des compétences et qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée. Ceci s'applique aux demandeurs et aux codemandeurs.

### **- Au niveau de la capacité financière**

Les critères de sélection visant à évaluer la capacité financière des **demandeurs** sont les suivants:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du demandeur doit être supérieur au budget maximum annualisé, c'est-à-dire le budget maximal divisé par la durée initiale de la subvention en années, si supérieure à un an; tel qu'attesté par:
  - un rapport d'audit externe produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur relatifs au dernier exercice financier disponible ET
  - une copie des états financiers les plus récents (compte de résultat et bilan des trois derniers exercices clos); OU
  - une déclaration sur le chiffre d'affaires global réalisé au cours d'une période portant sur les trois derniers exercices.

### **- Au niveau de la capacité opérationnelle:**

Les demandeurs et les codemandeurs doivent prouver qu'ils disposent de la capacité de gestion, des compétences et des qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Les pièces en appui à apporter pour prouver la capacité opérationnelle sont au moins (liste non-exhaustive) les documents suivants:

- la liste des personnes clés sous contrat et leurs qualifications professionnelles; ET
- la liste des projets réalisés avec succès dans les domaines d'appui au retour et relèvement communautaire, y inclus le montant du budget, la durée et le nom du bailleur.

L'administration contractante se réserve le droit d'exiger une garantie financière d'un montant équivalent au préfinancement initial.

## **Critères d'attribution**

Les critères d'attribution aident à évaluer la qualité des demandes au regard des objectifs et priorités fixés dans la présente note de cadrage, et à octroyer une subvention au projet qui maximise l'efficacité globale de l'appel. Ils aident à sélectionner la demande qui assure à l'administration contractante le respect de ses objectifs et priorités.

Ils concernent:

1. Pertinence de l'action;
2. Efficacité et faisabilité de l'action;
3. Impact (bénéficiaires directs et indirects);
4. Durabilité de l'action;
5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action.

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union européenne<sup>10</sup> et à l'accord instituant le Fonds Bêkou, le contexte de crise en RCA et la nécessité d'agir rapidement autorisent le gestionnaire à utiliser des procédures flexibles pour l'octroi des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées par le comité de gestion.

L'évaluation se déroulera de la manière suivante:

Etape 1 – Vérification des critères d'éligibilité, d'exclusion et de sélection

Etape 2 – Notification aux demandeurs ne remplissant pas les critères de l'étape 1

Etape 3 – Evaluation des critères d'attribution

Etape 4 – Notification au demandeur retenu pour la négociation

Etape 5 – Négociation (si nécessaire)

Etape 6 – Attribution - notification des propositions non retenues pour attribution

**La présente note invite les organisations à exprimer leur intérêt et soumettre une proposition** dans le format ci-joint (aussi disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>) qui comprend les documents suivants:

- la description de l'action;
- la méthodologie;
- le plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action;
- la durabilité de l'action.

et les annexes suivantes:

- un calendrier d'activités - inclus dans le formulaire de demande;
- un cadre logique (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>);
- un budget qui prévoit des coûts pour la vérification des dépenses, le monitoring et l'évaluation de l'action ainsi que pour la visibilité et la communication du financement de l'UE (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>).
- mandat (pour le(s) codemandeur(s)) – inclus dans le formulaire de demande.
- des documents adéquats pour démontrer le respect des critères à évaluer (attestation d'enregistrement de l'organisation auprès des autorités publiques, statuts, états financiers, rapport d'audit externe, expérience comme demandé dans le formulaire de demande);
- attestation sur l'honneur que l'organisation ne se trouve dans aucune situation des critères d'exclusion<sup>11</sup> – (modèle disponible dans le groupe du Fonds Bêkou de Capacity4Dev à l'adresse suivante: <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/documents>);
- annexe sur les subventions en cascade (le cas échéant).

**Tous les documents doivent être soumis en même temps.**

---

<sup>10</sup> Règlement (UE, Euratom) N° 966/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union; JOL 298 du 26.10.2012, p.1.et Règlement (UE) No 567/2014 du Conseil du 26 mai 2014 modifiant le règlement (CE) no 215/2008 portant règlement financier applicable au 10e Fonds européen de développement, en ce qui concerne l'application de la période de transition entre le 10e Fonds européen de développement et le 11e Fonds européen de développement jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord interne relatif au 11e Fonds européen de développement; JOL 157 du 27.5.2014 p. 54.

<sup>11</sup> <http://intragate.ec.europa.eu/dg/devco/prag/document.do?nodeNumber=2.3.3>



**SOUSSION DES PROPOSITIONS D'ICI AU 26 MARS 2018** avant minuit (heure de Bruxelles, Belgique) À:  
[EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu)

Pour toute question ou demande de clarification, veuillez les envoyer à l'adresse suivante:  
[EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu](mailto:EuropeAid-E1-TRUST-FUNDBEKOU@ec.europa.eu) **avant le 12 mars 2018.**

Afin de garantir une égalité de traitement des demandeurs, l'administration contractante ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs, des codemandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

Les réponses seront publiées sur Capacity4Dev<sup>12</sup> **au plus tard le 19 mars 2018**. Il est par conséquent recommandé de consulter régulièrement le site internet dont l'adresse figure ci-dessus afin d'être informé des questions et réponses publiées.

---

<sup>12</sup> <http://capacity4dev.ec.europa.eu/trust-fund-bekou/>